

Paris, le 23 février 2009

Objet : Réforme de la formation professionnelle

Monsieur le Ministre,

Alors que vous préparez activement la réforme de la formation professionnelle qui sera semble-t-il largement fondée sur l'accord interprofessionnel de janvier 2009, je souhaite rappeler quelques éléments de contexte qu'il me paraît indispensable de prendre en compte si nous voulons collectivement améliorer la prise en compte, par la formation professionnelle, des personnes les moins qualifiées.

La grave crise économique et sociale à laquelle nous sommes confrontés, qui affecte durement certaines filières industrielles, oblige à dépasser les approches classiques par branches professionnelles et à développer les approches territoriales. La sécurisation des parcours professionnels ne pourra pas se concevoir dans des approches verticales de filières mais par le développement d'approches horizontales et de mobilité inter-branches sur les territoires. Il nous semble donc nécessaire de dépasser le cadre de l'ANI, resté pour l'essentiel dans une logique de branche. Nous engageons des discussions avec les Partenaires sociaux sur ces différents thèmes.

Alors que les critiques se maintiennent sur le taux d'effort des Régions sur la formation professionnelle, je tiens à rappeler que les Régions dépensent en moyenne 16% de plus que les crédits qui leur ont été transférés. Ces données objectives et incontestables sont issues de l'analyse détaillée des comptes administratifs. Il ne saurait être opposé aux Régions l'argument spécieux consistant à dire qu'elles ont reçu en son temps le produit de la carte grise. Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Ministre, que les ressources fiscales sont par nature non affectées.

Cet argument est d'autant plus irrecevable que dans le même temps, des transferts de charges déguisés sont opérés qui obèrent les capacités financières des Régions : insuffisance de la compensation sur les formations sanitaires et sociales, diminution drastique des crédits affectés par Pôle Emploi à la formation par rapport aux budgets qui y étaient consacrés par les Assedic, suppression des Allocations de Fin de formation (l'accord semble-t-il intervenu entre l'Etat et les partenaires sociaux pour l'année 2009 sera-t-il inscrit dans la durée ?), mise à la charge des Régions des formations pour les handicapés...

En outre et au-delà du seul dossier de la formation professionnelle, l'Etat sollicite les Régions sur ses propres compétences pour mettre en œuvre le plan de relance sans leur accorder les marges fiscales correspondantes : financement des lignes à grande vitesse, plan Campus, ...

On peut ainsi légitimement s'interroger sur la logique de l'Etat qui, dans un contexte économique aussi difficile, d'un côté revendique à juste titre que les efforts soient développés pour la formation professionnelle des personnes les plus fragilisées, mais de l'autre diminue ses crédits sur ses propres leviers d'intervention.

J'ai bien noté qu'une phase de concertation allait s'ouvrir avec les Régions sur le projet de réforme de la formation professionnelle. Même si elle s'inscrit dans un calendrier extrêmement contraint, les Régions joueront le jeu, à la condition toutefois que les différents sujets soient clairement mis sur la table et que soit recherchée une vision commune du rôle de la formation professionnelle comme outil de développement des entreprises et des territoires et facteur d'anticipation et d'innovation.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bureau

Alain ROUSSET

Monsieur Laurent WAUQUIEZ

Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, auprès de la ministre
de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

139, rue de Bercy

75572 PARIS CEDEX 12